COMMISSION TECHNIQUE
POLE FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°23

(Mise en ligne le 12/02/2020)

Réunion du :	Mercredi 12 Février 2020
Présidence :	Mme Julie ALFONSI
Présents :	Mme DAMIR Khadija, M. LECOEUR Julien, M.SUCH Mathias, M. DESBOND Alex, Mr TASSONE Christian

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de **l'art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
5) Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros.**

*****

SECTION DEBUTANTS

Rappel Règlementation

- Suite aux nombreux problèmes rencontrés dès les premiers plateaux du week-end dernier (à savoir Plateau U8/U9 du 29 Septembre), nous vous rappelons quelques points de la Règlementation concernant les plateaux à savoir :
  1. Tous Clubs absents le jour du Plateau se verront sanctionner d'une amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  2. Tous Clubs ne respectant pas le lieu programmé seront considérés comme Forfait avec application de l'amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  3. Tous Clubs désirant faire participer une équipe supplémentaire devra en faire la demande par mail avant le Jeudi 12H pour se rendre sur les différents plateaux en cas de non-respect une amende de 30 Euros sera appliquée + Frais de Dossier 14 Euros

  Cette Règlementation sera mise en application dès les prochains Plateaux à savoir les U6/U7 du 9 novembre 2019

- **Déclaration Forfait**
  Un club déclarant forfait pour un plateau devra en aviser le District de Provence au plus tard le lundi minuit précédent le rassemblement, à défaut de quoi, il lui sera infligé une amende de 30 Euros (amende révisable chaque saison par le Comité de Direction).

Journée Nationale des Débutants Saison 2019/2020

La Journée Nationale des Débutants, la grande Fête des plus jeunes Footballeurs et Footballeuses pour les catégories U6 à U9 aura lieu le :

Samedi 30 Mai 2020 aux Stades de l'US PELICAN et de LUYNES SPORTS

*****

SECTION U10-U11-U12-U13

Note Lois du Jeu Football à 8

Tous les Clubs ont reçu sur la boîte mail officiel une note d'information concernant **l'application des règles du football à 11 sur le football à 8, exception faite sur la loi 16 : COUP PIED DE BUT qui s'applique selon les modalités suivantes** :
« Lors d'un coup de pied de but, le ballon sera placé dans la zone virtuelle (6mx9m) délimitée par la largeur des montants de but et allant jusqu'à la hauteur du point de penalty.
Comme au football à 11, les adversaires devront se trouver à l'extérieur de la surface de réparation (26x13m) jusqu'au botté du ballon.
Les joueurs de l'équipe bénéficiant du coup de pied de but peuvent se trouver à n'importe quel endroit sur le terrain.
Après le botté du ballon, les adversaires ont la possibilité de pénétrer dans la surface de réparation même si celui-ci n'en est pas encore sorti ».
Cette disposition prend effet dès le **Samedi 11 janvier 2020** pour le 3ème tour des Challenges et ce, jusqu'à la fin de la saison.
Afin de faciliter la compréhension de la Loi 16, un schéma explicatif a été transmis à chaque club sur la boîte mail officiel.

*****

Informations

- Le Pôle Football d'Animation informe que cette année les clubs ne peuvent pas saisir les résultats de leurs rencontres sur Footclubs.
  Ces derniers le seront par les services du District de Provence à réception de la feuille de match.
  Nous vous rappelons également que vous avez obligation de retourner au District les feuilles de match originales (article 23 alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence).
  Les envois par mail sont tolérés mais ne sont pas prioritaires dans leur traitement tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- Application de l'article 14 bis-3 des Règlements Sportifs après le 30 novembre : Licence manquante joueur ou dirigeant sur feuille de match

*****

Brassage Phase 2 : Catégories U10 à U13

Comme il a été exposé dans les différentes réunions de début de saison pour le Football Animation, la Commission Football Animation étudiera les résultats de la Phase 1, se terminant le Samedi 01 Février 2020, dans les catégories U10 à U13 afin de procéder à la modification de certains niveaux dans ces catégories pendant les vacances scolaires de Février.
Ces brassages seront effectués en priorité selon les critères sportifs à savoir les résultats de la Phase 1, afin de rajuster le niveau général de chaque groupe.
La Phase 2 débutera en mars prochain à savoir : U10/U11/U12/U13 : Samedi 07 Mars 2020

Finales des Challenges

Suite à l'appel à candidatures ayant été lancé dans le but d'accueillir l'organisation des Finales des Challenges, le Comité de Direction a donné son approbation sur les propositions suivantes à savoir :

- ***Challenges LAGGIARD et GARAU : le 06 Juin 2020 au Stade du FC ST VICTORET***
- ***Challenges OLIVER et CROUZET : le 07 Juin 2020 au Stade de US VENELLES***

*****

FESTIVAL U13 PITCH

Information

Les rencontres se dérouleront **le 15 Février 2020** sur le terrain du premier nommé.

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches ***pour le FESTIVAL U13 est de 48H*** ***(Art 23-7 des Règlements Sportifs du District de Provence)***

Une amende de 40 Euros sera débitée pour les clubs n'ayant pas respecté les délais

Il est rappelé que ***c'est au club recevant*** d'envoyer la feuille de match.

A l'issue de ce 3e Tour, les **16 équipes qualifiées** joueront la **Phase Finale Départementale du Festival Foot U13 Pitch** qui aura lieu le **Samedi 21 mars 2020** (lieu encore à déterminer).

Les Clubs concernés ont reçu sur leur boîte mail officiel tous les documents nécessaires pour le bon déroulement de ce Festival à savoir : ***Le Règlement***
Ce document est également disponible sur notre site Internet.

Finale Départementale du FESTIVAL U13 PITCH

Suite à l'appel à candidatures pour accueillir l'organisation de la Finale Départementale du Festival U13 Pitch, le Comité de Direction a donné son approbation sur le lieu suivant à savoir :

Finale Départementale du Festival U13 Pitch : le 21 Mars 2020 à US PUYRICARD

SECTION U10F-U11F-U12F

Informations

- Le Pôle Football d'Animation informe que cette année les clubs ne peuvent pas saisir les résultats de leurs rencontres sur Footclubs.
  Ces derniers le seront par les services du District de Provence à réception de la feuille de match.
  Nous vous rappelons également que vous avez obligation de retourner au District les feuilles de match originales (article 23 alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence).
  Les envois par mail sont tolérés mais ne sont pas prioritaires dans leur traitement tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- Application de l'article 14 bis-3 des Règlements Sportifs après le 30 novembre : Licence manquante joueur ou dirigeant sur feuille de match

*****

DEFI CUP U18F

Le District de Provence organise **la Phase Départementale du Défi CUP U18 Féminines** sur les installations du club de Marignane Gignac FC **le Samedi 15 Février 2020**.
Cet évènement se déroulera en deux temps :

- Une première partie consacrée à ***des défis techniques (jonglerie, tir de précision)***
- Une seconde partie, ***à des rencontres de Football à 8.***

Les équipes présentes auront également l'occasion *de s'initier au Futnet*.

Les Clubs inscrits ont reçu sur leur boîte mail officielle le document tenant lieu de *convocation avec le lieu et l'heure du rendez-vous ainsi que le Règlement et la feuille de match à remplir à l'avance.*

À l'issue de cette journée, les deux équipes arrivant en tête auront l'opportunité de représenter le District de Provence lors **de la Phase Régionale qui se déroulera le Samedi 7 Mars prochain dans le département du Var**.

*****

FEUILLES MANQUANTES

DEUXIEME RAPPEL

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22125966	25/01/2020	U13 CRITERIUM	B	AUBAGNE FC / SC AIR BEL	AUBAGNE FC
22128374	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	A	AUBAGNE FC / AS STE MARG	AUBAGNE FC
22128460	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	D	JS ISTRES / SC EYGUIERES	JS ISTRES
22128576	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	H	ST HENRI FC / ASC BATARELLE	ST HENRI FC
22128604	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	I	FC ROUGUIERE / JO ST GABRIEL	FC ROUGUIERE
22129755	25/01/2020	U13 NIVEAU 2	C	US MIRAMAS / JS CHATEAUNEUF	US MIRAMAS
22129810	25/01/2020	U13 NIVEAU 2	E	JS ISTRES / FC CHATEAUNEUF	JS ISTRES
22139467	25/01/2020	U12 NIVEAU 1	B	FC MARTIGUES / JS ISTRES	FC MARTIGUES
22139814	25/01/2020	U12 NIVEAU 2	F	ML SUD OLYMP / USC ROUVIERE	MLLE SUD OLYMPIQUE
22140123	25/01/2020	U11 CRITERIUM	A	OM / LUYNES SPORTS	OM
22141089	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	A	PHOCEA CLUB / E.LAROSEFRAISV	PHOCEA CLUB
22141117	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	B	US MIRAMAS / ES FOS	US MIRAMAS
22141202	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	E	ES VITROLLES / PAYS D'AIX FC	ES VITROLLES
22141284	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	H	USM END.CATAL / JSA ST ANT	USM.ENDOUME
22141431	25/01/2020	U11 NIVEAU 2	C	AS PEYROLLES / FC LAMBESC	AS PEYROILLES
22141574	25/01/2020	U10 NIVEAU 1	H	FC COTE BLEUE / AS MARTIGUES	FC COTE BLEUE
22147071	25/01/2020	U10 CRITERIUM	A	O.M / MARIGNANE GIG	OM
22147243	25/01/2020	U10 CRITERIUM	F	AUBAGNE FC / USPEG	AUBAGNE FC
22147380	25/01/2020	U10 NIVEAU 1	C	AS SIMIANE COLL / ES MILLOISE	AS SIMIANE
22147519	25/01/2020	U10 NIVEAU 1	C	ASPTT MLLE / ATHLETICO MLE	ASPTT MLLE
21147686	25/01/2020	U10 NIVEAU 2	F	AS SIMIANE COL / ES GREASQUE	AS SIMIANE

*****

TRESORERIE

- **Amendes Licences Manquantes Dirigeants**
  Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2019 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
22147060	18/01/2020	U10 CRITERIUM	SP.C D AIR BEL 3 / FCL MALPASSE	SP.C D AIR BEL 3	15€
22147425	18/01/2020	U10 Niveau 1	CABRIES CALAS 3 / AIX UC FOOTBALL 3	CABRIES CALAS 3	15€
22147425	18/01/2020	U10 Niveau 1	CABRIES CALAS 3/ AIX UC FOOTBALL 3	AIX UC FOOTBALL 3	15€
22147395	18/01/2020	U10 Niveau 1	PHOCEA CLUB 2 / AS BOMBARDIERE 4	PHOCEA CLUB 2	15€
22147506	18/01/2020	U10 Niveau 1	AC LA ROSE 7/ ATHLETICO MARSEILLE 4	ATHLETICO MARSEILLE 4	15€
22147424	18/01/2020	U10 Niveau 1	FUVEAU PR 2 / BOUC BEL AIR 3	BOUC BEL AIR 3	30€
22147423	18/01/2020	U10 Niveau 1	MEYREUIL USM 2 /FC ETOILE HUVEAUNE 3	FC ETOILE HUVEAUNE 3	15€
22147367	18/01/2020	U10 Niveau 1	JSA ST ANTOINE 2 / JS LES PENNE MIRABEAU 5	JSA ST ANTOINE 2	15€
22147480	18/01/2020	U10 Niveau 1	MALLEMORT OL 2 / FC MARTIGUES 4	FC MARTIGUES 4	15€
22147130	25/01/2020	U10 CRITERIUM	U.S.T.M.1 / A.C ARLES	U.S.T.M.1	15€
22147188	25/01/2020	U10 CRITERIUM	M.MONTRE-BONN 2 / ATHLETICO MARSEILLE 2	ATHLETICO MARSEILLE	15€
22147406	25/01/2020	U10 Niveau 1	US MICHELIS 2 / PHOCEA CLUB 2	PHOCEA CLUB 2	30€
22147378	25/01/2020	U10 Niveau 1	LUYNES SPORTS 4 / JSA ST ANTOINE2	JSA ST ANTOINE2	15€
22147521	25/01/2020	U10 Niveau 1	E.CHEM.MLLSATANTION 3/ JS ST JULIEN 4	E.CHEM.MLLSATANTION	15€
22147518	25/01/2020	U10 Niveau 1	LA ROSE FRAIS VALLONS /EUGA ARDZIV	LA ROSE FRAIS VALLON	30€
22147492	25/01/2020	U10 Niveau 1	MALLEMORT OL2/ A.C ARLES 5	MALLEMORT OL 2	15€
22147492	25/01/2020	U10 Niveau 1	MALLEMORT OL 2 /A.C ARLES 5	A.C ARLES 5	15€
22147490	25/01/2020	U10 Niveau 1	ISTRES FC 7 / SC ST MARTINOIS 2	SC ST MARTINOIS 2	15€
22147435	25/01/2020	U10 Niveau 1	AIX UC FOOTBALL 3 / VELAUX US 3	VELAUX US 3	15€
22147437	25/01/2020	U10 Niveau 1	FC ETOILE HUVEAUNE 3 / BOUC BEL AIR 3	BOUC BEL AIR 3	15€

22147436	25/01/2020	U10 Niveau 1	FUVEAU PR CS / CABRIES CALAS 3	CABRIES CALAS 3	15€
22147434	25/01/2020	U10 Niveau 1	GARDANNE BIVER FC3 / MEYREUIL USM 2	MEYREUIL USM 3	30€
22147437	25/01/2020	U10 Niveau 1	FC ETOILE HUVEAUNE3 / BOUC BEL AIR 3	BOUC BEL AIR 3	15€
22147436	25/01/2020	U10 Niveau 1	FUVEAU PR CS 2 / CABRIES CALAS 3	CABRIES CALAS 3	15€
22147575	25/01/2020	U10 Niveau 2	FC ISTRES RASSUEN 4/ AAGESC SALON 3	AAGES SALON 3	30€
22147549	25/01/2020	U10 Niveau 2	LANCON PROVENCE / FCSMLR	LANCON PROVENCE	30€
22147546	25/01/2020	U10 Niveau 2	ENTRESSEN ES 2/ SP.C ST MMARTINOIS 4	SP.C ST MARTINOIS 4	15€
22147826	25/01/2020	U10 Niveau 2	FC LA CASTELLANE 2 / USTM 3	FC LA CASTELLANE 3	15€
22147717	25/01/2020	U10 Niveau 2	US MILLOISE 4 / US VENELLES 6	Us VENELLES 6	15€
22147828	25/01/2020	U10 Niveau 2	AS BUSSERINE 4 / AC BOMBARDIERE	AC BOMBARDIERE	30€
22147661	25/01/2020	U10 Niveau 2	FO VENTABREN 2 / JS DES PENNES MIRABEAU 6	JS DES PENNES MIRABEAU 6	15€
22147602	25/01/2020	U10 Niveau 2	ST VICTORET 3 /JS ISTREENNE 3	JS ISTREENNE 3	30€
22147801	25/01/2020	U10 Niveau 2	SC CAYOLLE 3 / US 1ER CANTON 4	US 1ER CANTON 4	30€
22147219	01/02/2020	U10 CRITERIUM	MEYREUIL USM 1 / USM ENDOUME 2	MEYREUIL USM 1	30€
22147075	01/02/2020	U10 CRITERIUM	FCL MALPASSE/ OM	FCL MALPASSE	15€
22147061	01/02/2020	U10 CRITERIUM	F.C MARTIGUES 2 / OM 2	OM 2	15€
22147118	01/02/2020	U10 CRITERIUM	U.S.T.M / SP.C D AIR BEL 4	SP.C D AIR BEL 4	15€
22147478	01/02/2020	U10 CRITERIUM	AS MAZARGUES 2 /-M.MONTRE-BONNEVEINE2	M.MONTRE-BONNEVEINE2	15€
22147206	01/02/2020	U10 CRITERIUM	MEYREUIL USM 1 / VENELLES US 3	MEYREUIL USM 1	30€
22147742	01/02/2020	U10 CRITERIUM	ENT.PENNOISE 3/ SO CAILLOLS 5	ENT.PENNOISE	15€
22147496	01/02/2020	U10 Niveau 1	SC ST MARTINOIS 2 / O.MALLEMORT 2	MALLEMORT O. 2	15€
22147469	01/02/2020	U10 Niveau 1	US CHEM.GDE BASTIDE 2 / AC LA ROSE 6	AC LA ROSE 6	30€
22147468	01/02/2020	U10 Niveau 1	SO CAILLOLS / JO ST GABRIEL	JO ST GABRIEL	15€
22147440	01/02/2020	U10 Niveau 1	MEYREUIL USM 2 / FUVEAU PR CS 2	MEYREUIL USM 2	15€
22147831	01/02/2020	U10 Niveau 2	JO ST GABRIEL 4 / AS AYGAL.CAST 2	AS AYGAL.CAST 2	15€
22147830	01/02/2020	U10 Niveau 2	AS BOMBARDIERE / FC LA CASTELLANE	FC LA CASTELLANE	15€
22147775	01/02/2020	U10 Niveau 2	JS ST JULIEN 5 / CA GOMBERTOIS 4	CA GOMBERTOIS 4	15€
22147693	01/02/2020	U10 Niveau 2	FC ETOILE HUVEAUNE 4 / AS BOUC BEL AIR 4	AS BOUC BEL AIR 4	15€
22147692	01/02/2020	U10 Niveau 2	ET S.G.1 / O PEYNIER LOISIR 2	O PEYNIER LOISIR 2	15€
22147691	01/02/2020	U10 Niveau 2	AS GEMENOS 6 / USM MEYREUIL 3	AS GEMENOS	15€
22147691	01/02/2020	U10 Niveau 2	AS GEMENOS 6 / USM MEYREUIL 3	MEYREUIL 3	15€
22147665	01/02/2020	U10 Niveau 2	US VELAUX 4 / FO VENTABREN2	US VEALUX 4	15€
22147664	01/02/2020	U10 Niveau 2	JSA ST ANTOINE / US PUYRICARD 3	US PUYRICARD 3	15€

La Présidente: Mme ALFONSI Julie